

BIOCORP

RAPPORT FINANCIER
ANNUEL 2017



SOMMAIRE

1	PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ	
	1.1 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE BIOCORP	
	1.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
2	MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
3	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ANNUELLE DU 15 MAI 2018	
	3.1 ACTIVITÉ ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	9
	3.2 RÉSULTATS FINANCIERS	11
	3.3 SITUATION FINANCIÈRE	12
	3.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	14
	3.5 PERSPECTIVES D'AVENIR	14
	3.6 INFORMATION SUR LES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE	15
	3.7 INFORMATIONS JURIDIQUES	15
	3.8 RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES	19
4	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	
	4.1 MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE	23
	4.2 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	23
	4.3 DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	24
	4.4 MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	25
5	COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017	
	5.1 BILAN	26
	5.2 COMPTE DE RÉSULTAT	27
	5.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	29
	5.4 ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	30
	5.5 ANNEXE DES COMPTES	31
N	ANNEXE AUX COMPTES DU 31 DÉCEMBRE 2017	
	NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	
	NOTE 1 - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	35
	1.1 OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL	35
	1.2 AUTRES ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS	35
	1.3 CONTINUITÉ D'EXPLOITATION	36
	NOTE 2 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	36
	2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36
	2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37
	2.3 AMORTISSEMENTS	38
	2.4 STOCKS	38
	2.5 CRÉANCES	38
	2.6 DISPONIBILITÉS	38
	2.7 FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET FRAIS D'ÉMISSION DE TITRES	38
	2.8 CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI (CICE)	39
	2.9 CONTRAT DE LIQUIDITÉ	39
	NOTE 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF	40
	3.1 ÉTAT DES IMMOBILISATIONS	40
	3.2 ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	41
	3.3 ÉTAT DES PROVISIONS	41
	3.4 ÉTAT DES STOCKS	41
	3.5 ÉTAT DES CRÉANCES	42
	3.6 AUTRES CRÉANCES	43
	3.7 TRÉSORERIE	43
	3.8 CONTRAT DE LIQUIDITÉ	43
	3.9 CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	43
	NOTE 4 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	44
	4.1 CAPITAL SOCIAL, PRIMES LIÉES AU CAPITAL ET RÉSERVES	44
	4.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	44
	4.3 AVANCES CONDITIONNÉES ET SUBVENTIONS	45
	4.4 ÉTAT DES DETTES	45
	4.5 ANALYSE DES DETTES FOURNISSEURS	46
	4.6 CHARGES À PAYER	46
	NOTE 5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	47
	5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES	47
	5.2 AUTRES PRODUITS	47
	5.3 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	47
	5.4 RÉSULTAT FINANCIER	48
	5.5 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	48
	NOTE 6 - AUTRES INFORMATIONS	49
	6.1 CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE ET AUTRES CRÉDITS D'IMPÔT	49
	6.2 AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE SOCIAL	49
	6.3 AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE FISCAL	49
	6.4 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	49
	6.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	50
	NOTE 7 - ENGAGEMENTS	51
	7.1 INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE	51
	7.2 CONTRAT DE CRÉDITS BAUX	51
	7.3 AUTRES ENGAGEMENTS	52
	7.4 AVANCES CONDITIONNÉES ET SUBVENTIONS	52
	7.5 BAUX COMMERCIAUX	52
	NOTE 8 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	53
	5.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	54

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

1.1 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE BIOCORP	4
1.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	4

1.1 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Créée en 2004 à Issoire, BIOCORP PRODUCTION (ci-après, la "Société" ou "BIOCORP") est une société anonyme française spécialisée dans le développement et la fabrication de dispositifs médicaux innovants. Elle est particulièrement positionnée sur le développement et la commercialisation de dispositifs médicaux connectés de nouvelle génération.

Avec plus de vingt ans d'expérience, plus de 30 millions d'unités produites chaque année et 21 familles de brevets, BIOCORP est un acteur reconnu du segment des dispositifs de délivrance de médicaments et accompagne le patient dans ses nouveaux besoins de sécurité, de confort ou de connectivité dans l'administration au quotidien de son actif thérapeutique.

Aujourd'hui, BIOCORP continue à innover sur les dispositifs de plasturgie médicale, son métier d'origine, à travers certains produits majeurs comme le système de sécurité pour seringues pré-remplies NewGuard™ ainsi que produire et commercialiser certains dispositifs traditionnels pour le compte de tiers (compte-gouttes, pipettes, canules...) générateurs d'un chiffre d'affaires récurrent.

Sa solide expertise, son historique de développement pour le compte de laboratoires pharmaceutiques et sa capacité d'innovation lui ont permis de développer une gamme de produits connectés et de s'imposer comme un acteur majeur de la santé digitale. BIOCORP compte notamment dans sa gamme Datapen™, un stylo-injecteur réutilisable et communiquant, ainsi que les add-ons Easylog™ et Inspair™, qui se fixent sur des dispositifs de délivrance existants, qu'ils soient stylos injecteurs ou inhalateurs, et qui permettent de rendre connectés ces dispositifs déjà utilisés par les patients.

La Société compte 48 collaborateurs à la date du présent document.

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext GROWTH Paris (dénommé Alternext Paris avant le 19 juin 2017) depuis le 10 juillet 2015.

Adresse du siège social : PIT de Lavour La Béchade, 63500 ISSOIRE.

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 453 541 054 RCS de CLERMONT-FERRAND.

1.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Informations financières sélectionnées du compte de résultat

En euros	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	2 321 083	2 950 164
Autres produits d'exploitation	306 221	85 085
Total produits d'exploitation	2 627 304	3 035 249
Résultat d'exploitation	-7 846 445	-4 664 612
Résultat financier	-12 300	-1 360
Résultat exceptionnel	-22 974	17 444
Crédit d'impôt recherche et Crédit d'impôt innovation	373 019	200 882
Résultat net	-7 508 699	-4 447 646

1 | PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Informations financières sélectionnées

Informations financières sélectionnées du bilan

En euros	31/12/2017	31/12/2016
Actif immobilisé	2 229 358	4 594 544
Actif circulant	3 033 884	6 165 564
Total actif	5 263 243	10 760 108
Capitaux propres	-1 264 186	6 244 744
Emprunts et dettes	6 527 428	4 515 364
Total passif	5 263 243	10 760 108

Informations financières sélectionnées du tableau de flux de trésorerie

En euros	31/12/2017	31/12/2016
CAF	-4 220 795	-3 243 111
Flux de trésorerie générés par l'activité	-4 042 802	-3 228 144
Flux d'investissements	-920 686	-1 347 444
Flux de financement	-83 584	3 288 289
Variation de trésorerie	-5 047 072	-1 287 299
Trésorerie d'ouverture	4 737 022	6 024 321
Trésorerie de clôture	- 310 050	4 737 022

Informations financières sélectionnées

En euros	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	2 321 083	2 950 164
Excédent brut d'exploitation	-4 476 810	-3 515 743
Résultat d'exploitation	-7 846 445	-4 664 612
Résultat Net	-7 508 699	-4 447 646
Variation de trésorerie	-5 047 072	-1 287 299

A la clôture de l'exercice, des produits constatés d'avance correspondant à des acomptes facturés sur la fabrication d'outillages pour le client Virbac pour un montant de 780 K€ sont inscrits au passif du bilan. Ces produits constatés d'avance sont comptabilisés en Chiffre d'Affaires au cours du premier semestre 2018.



**MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

2 | MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Jacques GARDETTE

“ Depuis son introduction en bourse en juillet 2015, BIOCORP a franchi de nombreuses étapes clés de son développement. Nos équipes ont poursuivi leurs efforts d'innovation afin de proposer une large gamme de dispositifs connectés (Datapen™, Easylog™, Inspair™). Ceux-ci font maintenant de BIOCORP un acteur incontournable dans le domaine des systèmes connectés de traitement des maladies chroniques, à la fois grâce à sa base de propriété intellectuelle, mais également grâce aux contacts et phases de faisabilité initiées avec un grand nombre de laboratoires pharmaceutiques.

Nous avons réalisé de belles avancées commerciales, la plus significative étant la signature d'un partenariat stratégique pour le Newguard™ avec un laboratoire pharmaceutique leader sur le marché de l'héparine. C'est une satisfaction pour l'ensemble de l'équipe BIOCORP et une reconnaissance indéniable de la qualité de nos produits et de notre stratégie d'innovation sur des domaines ciblés.

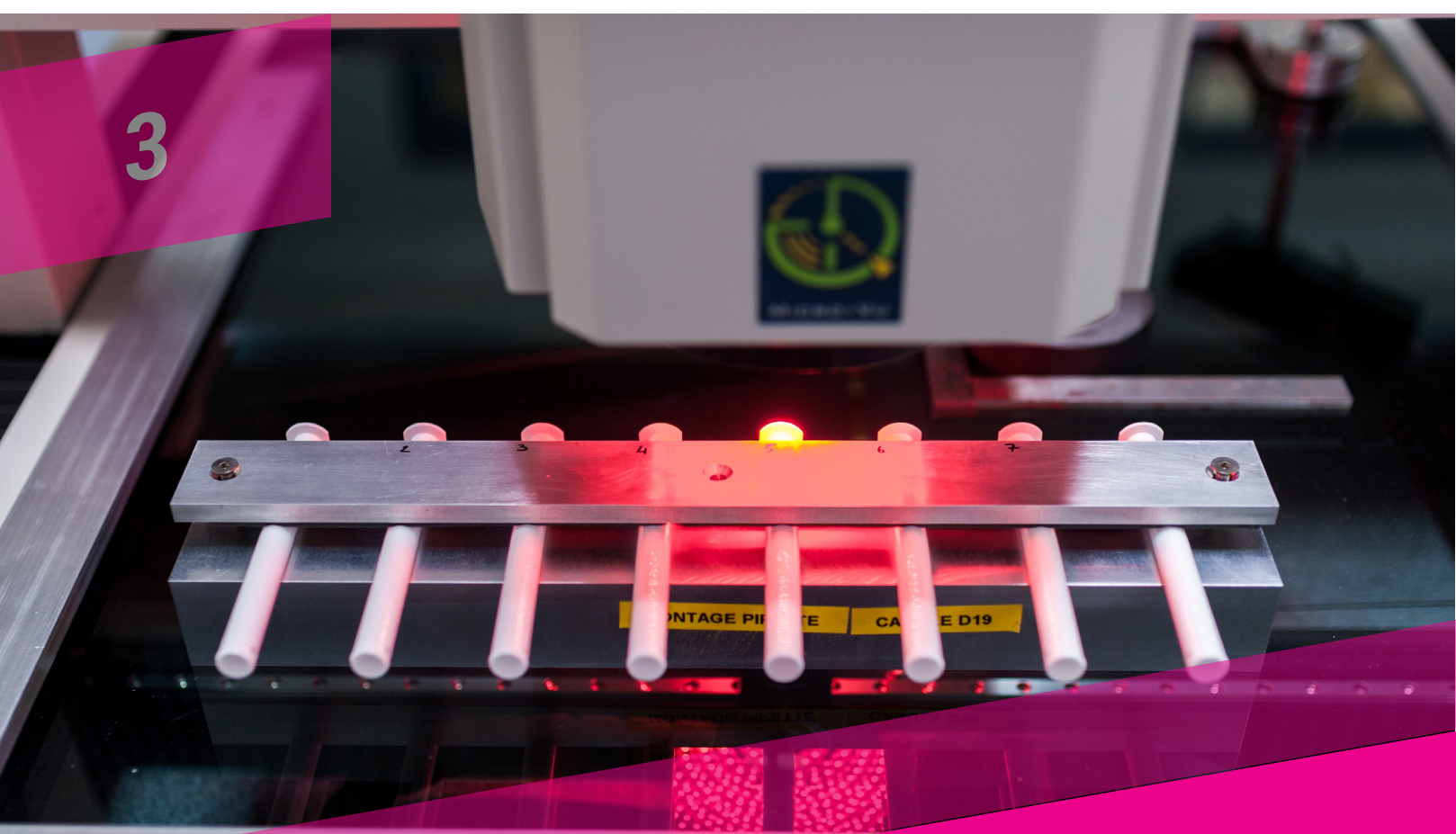
La plate-forme connectée de BIOCORP a fait l'objet de contrats de faisabilité et de développement dans des domaines aussi variés que le diabète, la maladie de Parkinson, l'asthme et la bronchopneumopathie obstructive, soulignant la variété de maladies chroniques à laquelle BIOCORP peut proposer ses solutions. La demande pour ce type de solutions connectées est particulièrement forte et BIOCORP a continué de structurer ses équipes de développement pour répondre à ces demandes du marché. Une nouvelle étape a été franchie en décembre, à travers l'obtention du marquage CE du dispositif Easylog™ pour un certain nombre de stylos à insuline.

Au premier semestre 2017, nous avons signé un contrat d'industrialisation avec Virbac, qui conclut avec succès le programme de R&D mené par nos équipes. Cette collaboration avec Virbac, expert de la santé animale, souligne l'ampleur de notre champ d'action et les variétés d'application de notre expertise.

Nous poursuivons, avec succès, notre stratégie de développement dans nos deux domaines d'activité et envisageons courant 2018 des débuts de commercialisation avec un certain nombre de partenaires, en Europe et aux USA dans un premier temps. ”

Jacques GARDETTE
Président du Conseil d'administration
et Directeur Général





RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ANNUELLE DU 15 MAI 2018

3.1 ACTIVITÉ ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	9
3.2 RÉSULTATS FINANCIERS	11
3.3 SITUATION FINANCIÈRE	12
3.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	14
3.5 PERSPECTIVES D'AVENIR	14
3.6 INFORMATION SUR LES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE	15
3.7 INFORMATIONS JURIDIQUES	15
3.8 RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES	19

3.1 ACTIVITÉ ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

3.1.1 Opération sur le capital

Le Conseil d'administration du 29 septembre 2016, dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions, avait fixé les conditions d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de huit cadres et membres du personnel de la Société.

Lors de sa réunion en date du 22 décembre 2017, le Conseil d'administration a modifié le plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice exclusif d'un salarié et a notamment décidé, concernant exclusivement ce salarié (i), de réduire la période d'acquisition à la durée écoulée entre la date d'attribution et le 22 décembre 2017 et (ii) de fixer une période de conservation d'une durée commençant à courir au 22 décembre 2017 et se terminant le 29 septembre 2018.

Lors de sa réunion en date du 22 décembre 2017, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 mai 2016 et constatant la réalisation des conditions relatives au plan d'attribution d'actions gratuites pour ce salarié, a par conséquent décidé la création de 7.000 actions de 0,05 euro de valeur nominale chacune, représentant une augmentation de capital social d'un montant de 350 euros ; ce montant a été prélevé sur le poste "primes d'émission, de fusion, d'apport".

A l'issue de cette opération et à la date du présent document, le nombre total d'actions BIOCORP est de 3.390.171 actions.

La Société a par ailleurs confirmé en mars 2017 son éligibilité au dispositif PEA-PME pour les 12 mois à venir, conformément au Décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, fixant les critères d'éligibilité des entreprises au PEA-PME.

3.1.2 Avancement des projets de recherche

L'avancement des projets de recherche est conforme aux attentes de la Société, que ce soit sur la finalisation des projets existants ou sur la poursuite de l'élargissement de la gamme de produits.

Au cours de l'exercice, BIOCORP a procédé au dépôt de quatre nouveaux brevets et une enveloppe soie, a obtenu la délivrance de sept brevets sur des pays comme l'Australie, les États-Unis, le Japon, la Russie et la France. Enfin, quatre autres brevets sont entrés en phase nationale dans 9 pays.

BIOCORP a initié un nouveau programme de développement pour un auto-injecteur électromécanique et connecté, permettant l'administration de certains médicaments, notamment biologiques, particulièrement visqueux. Ce produit été présenté à Pharmapack 2018 et a reçu l'Award du produit le plus innovant.

3.1.3 Développement commercial

L'exercice 2017 a été marqué par la signature d'accords et de partenariats significatifs, validant la stratégie d'innovation poursuivie par BIOCORP.

Ainsi, BIOCORP et le laboratoire vétérinaire mondial VIRBAC ont signé un contrat d'industrialisation. Ce contrat s'inscrit dans la stratégie de BIOCORP qui, sollicitée pour son expertise et son savoir-faire, a généré en 2015 et 2016 de nombreux programmes de développement et d'industrialisation pour des développements spécifiques avec plusieurs partenaires. Avec plus de 4 800 collaborateurs, le groupe VIRBAC, dédié à la santé animale, dispose de filiales commerciales dans 31 pays, de sites de production dans 11 pays et de centres R&D sur les 5 continents.

La décision d'investissement a été donnée après 24 mois de collaboration entre BIOCORP et VIRBAC pour le développement d'un dispositif d'administration adapté aux besoins du laboratoire vétérinaire. Ce dispositif est un produit innovant de bouchage et de délivrance pour flacon présentant l'avantage d'être multi-usages et permettant une administration optimale de produits sélectionnés par le groupe VIRBAC.

La livraison des premiers produits est attendue entre le premier et le deuxième trimestre 2018. BIOCORP sera ensuite responsable de la production du produit industrialisé. Ce dispositif a été primé lors du salon Pharmack 2018.

En parallèle, BIOCORP a conclu des études de faisabilité et d'évaluation de ses plateformes non connectées et connectées avec un grand nombre de laboratoires pharmaceutiques sur différentes aires thérapeutiques. Le système de sécurité pour seringues préremplies Newguard™ est ainsi en phase d'évaluation, tout comme les plates-formes Datapen™, Easylog™ et Inspair™ auprès de certains partenaires.

En octobre, BIOCORP a remporté le CPhI Pharma Awards 2017 dans la catégorie "IT, mHealth and Digitalisation" pour l'ensemble de sa gamme de solutions connectées.

En novembre, BIOCORP a signé un partenariat stratégique pour Newguard™ avec un leader mondial sur le marché de l'héparine. Une phase d'évaluation du projet permettra de confirmer la poursuite de la collaboration vers une phase d'industrialisation sur un marché potentiel de plusieurs centaines de millions d'unités.

Enfin, BIOCORP a obtenu le marquage CE pour son capteur intelligent Easylog™, compatible avec les dispositifs d'administration d'insuline.

BIOCORP avait signé en 2015 une licence de distribution avec un partenaire italien. Le partenariat rencontrant des problèmes de stratégies différentes, les deux parties ont décidé de rompre le contrat à l'amiable, BIOCORP retrouvant sa liberté de commercialiser ses produits Newseal™ et Carpséal™. Cette rupture a occasionné, dans les comptes 2017, des conséquences financières et comptables qui seront détaillées ultérieurement.

BIOCORP accroît également son offre commerciale dans son activité historique traditionnelle grâce à la commercialisation de nouveaux dispositifs (canules, clip seringues, pipettes doseuses...).

BIOCORP poursuit la promotion de ses plateformes produits en participant à un nombre important de conférences ou expositions ciblées telles que Pharmapack Europe à Paris, l'Advanced Technology & Treatments for Diabetes en Europe, le Parenteral Drug Association Conference à Vienne ou le Partnership of Drug Delivery à Boston.

3.1.4 Propriété industrielle

Au cours de l'exercice 2017, BIOCORP a procédé au dépôt de quatre nouveaux brevets et une enveloppe soleau, a obtenu la délivrance de sept brevets sur des pays comme l'Australie, les États-Unis, le Japon, la Russie et la France. Enfin, quatre autres brevets sont entrés en phase nationale dans 9 pays sur les continents européen, américain et asiatique.

3.1.5 Éléments financiers

Au titre du contrat de liquidité (conforme à la charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par une décision de l'Autorité des Marchés financiers en date du 21 mars 2011) signé par BIOCORP et la société Tradition Securities and Futures (TSAF) à effet au 10 juillet 2015 puis transféré en date du 1^{er} août 2017 à la société Kepler Cheuvreux, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 31 décembre 2017 :

- Nombre d'actions : 12.017 titres BIOCORP
- Solde en espèces du compte de liquidité : 111.120,27 euros

Il est rappelé que les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 31 décembre 2016 :

- Nombre d'actions : 10.717 titres BIOCORP
- Solde en espèces du compte de liquidité : 108.857,27 euros

Il est également rappelé que, lors du dernier bilan semestriel au 30 juin 2017, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 10.120 titres
- Solde en espèces du compte de liquidité : 114.939,36 euros

Le partenariat signé en 2015 avec le fabricant de verre pharmaceutique italien Nuova Ompi ne permettant pas d'obtenir les synergies espérées et suite à des visions stratégiques différentes, BIOCORP et Nuova Ompi ont décidé de rompre le contrat à l'amiable en novembre 2017, BIOCORP retrouvant ainsi sa liberté de commercialiser ses produits Newseal™ et Carpséal™. Cette rupture a occasionné, dans les comptes 2017, une dotation aux provisions du mali technique complémentaire d'un montant de 2.370.880 euros correspondant au solde de ce mali technique apparaissant à l'actif du bilan ainsi qu'un montant de 137.500 euros passé en charge et conforme aux accords de rupture signés entre les deux sociétés.

La Société a par ailleurs obtenu de Bpifrance Financement, en date du 31 août 2017 au titre du projet "Développement d'un stylo injecteur", un prêt à taux zéro pour un montant de 500.000 euros.

3.1.6 Situation des capitaux propres au 31 décembre 2017

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 font apparaître des capitaux propres de -1.264.186 euros.

3.2 RÉSULTATS FINANCIERS

Produits d'exploitation

	France	Exportation	Total
Ventes de marchandises	1 320	3 472	4 792
Ventes de produits traditionnels	1 079 750	554 783	1 634 533
Prestations de services	508 860	172 153	681 757
Chiffre d'affaires	1 589 929	731 153	2 321 083
Production stockée	219 870		219 870
Subventions d'exploitation	6 306		6 306
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	80 046		80 046
Autres produits	0		0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 896 151	731 153	2 627 304

Frais opérationnels

	31/12/2017	31/12/2016
Consommations de marchandises	3 259	196 297
Consommations de matières premières et autres approvisionnements	420 258	503 712
Autres achats et charges externes	3 116 915	2 687 592
Impôts, taxes et versements assimilés	79 212	80 998
Salaires et traitements	2 385 191	2 132 343
Charges sociales	1 019 232	897 142
Dotations aux amortissements sur immobilisations	921 267	614 955
Dotations aux provisions sur immobilisations	2 370 880	586 803
Dotations aux provisions sur actif circulant	0	0
Autres charges	157 534	19
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	10 473 748	7 699 861

Au cours de l'exercice 2017, BIOCORP aura dépensé 10.474 K€ en activités opérationnelles, dont 18% en R&D. Ce montant, en hausse de 36% par rapport à l'exercice 2016, intègre certaines variations notables.

Les principales variations concernent :

- Consommation de marchandises : - 193 K€
- Consommation de matières premières et autres approvisionnements : - 83 K€
- Sous-traitance (fabrication d'outillages) : + 246 K€
- Prestations techniques : - 54 K€
- Prestations et déplacements du représentant aux USA : - 101 K€
- Entretien matériel de production : + 88 K€
- Personnel intérimaire : - 44 K€
- Honoraires : + 61 K€
- Honoraires Brevets : + 39 K€
- Frais de recrutement : - 36 K€
- Salaires et charges (recrutements effectués courant 2016) : + 374 K€
- Redevances pour licence (rupture du contrat Ompi) : + 137 K€
- Dotations aux amortissements (liées aux nouveaux projets en développement et à l'atelier de conception et fabrication d'outillages) : + 306 K€
- Dotations aux provisions sur immobilisations : + 1.784 K€

Résultat financier

Le Résultat financier de l'exercice, d'un montant net de - 12 K€, est constitué de :

- Produits financiers : 3 K€
- Charges financières : 15 K€

Résultat exceptionnel

Le Résultat Exceptionnel de l'exercice, d'un montant net de - 23 K€ contre + 17 K€ en 2016, résulte des variations suivantes :

- Les produits exceptionnels s'élèvent à 60 K€ contre 226 K€ en 2016, ce montant pouvant se décomposer ainsi :
 - Produits cessions d'éléments d'actifs : 32 K€
 - Boni sur rachats d'actions : 26 K€
 - Autres produits exceptionnels : 2 K€
- Les charges exceptionnelles s'élèvent à 83 K€ contre 208 K€ en 2016, ce montant pouvant se décomposer ainsi :
 - Valeur Nette comptable d'actifs corporels cédés : 30 K€
 - Mali sur rachats d'actions : 8 K€
 - Entretien et réparation immobilière : 45 K€

Au niveau fiscal, BIOCORP estime avoir acquis un Crédit Impôt Recherche (CIR) de 285 K€ et un Crédit Impôt Innovation (CII) de 87 K€ au titre de l'exercice 2017.

Concernant l'exercice 2016, la créance avait été évaluée à 183 K€ pour le Crédit Impôt Recherche et 18 K€ pour le Crédit Impôt Innovation.

Résultat net

	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net	-7 508 699	-4 447 647

3.3 SITUATION FINANCIÈRE

Le Conseil d'administration du 29 septembre 2016, dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions, avait fixé les conditions d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de huit cadres et membres du personnel de la Société.

Lors de sa réunion en date du 22 décembre 2017, le Conseil d'administration a modifié le plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice exclusif d'un salarié. Lors de cette réunion, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016 et constatant la réalisation des conditions relatives au plan d'attribution d'actions gratuites pour ce salarié, a par conséquent

décidé la création de 7.000 actions de 0,05 euro de valeur nominale chacune, représentant une augmentation de capital social d'un montant de 350 euros, ce montant a été prélevé sur le poste "primes d'émission, de fusion, d'apport".

Aucune autre augmentation de capital n'a été constatée au cours de l'exercice 2017.

3 | RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 MAI 2018

Situation financière

Exposé sur la situation financière

Bilan Actif en euros					Bilan Passif en euros		
	31/12/2017			31/12/2016		31/12/2017	31/12/2016
	Montant	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables			
Capital souscrit non appelé							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					CAPITAUX PROPRES		
Frais d'établissement	2 158	1 835	322	754	Capital social ou individuel	169 509	169 159
Frais de développement					Primes d'émission, de fusion, d'apport	11 072 206	11 072 556
Concessions, brevets, droits similaires	204 452	100 348	104 104	41 720	Ecarts de réévaluation		
Fonds commercial	208 986	187 986	21 000	21 000	Réserve légale	10 000	10 000
Autres immobilisations incorporelles	3 144 500	3 144 500	0	2 370 880	Réserves réglementées		
Avances,acomptes immob. Incorporelles					Autres réserves		
					Report à nouveau	(5 007 927)	(560 280)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					Réserves		
Terrains	36 601	65	36 536	36 536	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(7 508 699)	(4 447 647)
Constructions	92 406	83 762	8 644	3 050	Subventions d'investissements	724	956
Installations techniq., matériel, outillage	4 284 245	2 636 946	1 647 299	1 747 158	Provisions réglementées		
Autres immobilisations corporelles	296 721	183 088	113 633	82 553			
Immobilisations en cours					TOTAL CAPITAUX PROPRES	(1 264 186)	6 244 744
Avances et acomptes	5 295		5 295	7 343	AUTRES FONDS PROPRES		
					Produits des émissions de titres participatifs		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					Avances conditionnées		
Participations par mise en équivalence					TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Autres participations					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Créances rattachées à participations					Provisions pour risques		
Autres titres immobilisés	123 915		123 915	106 628	Provisions pour charges		
Prêts							
Autres immobilisations financières	168 609		168 609	176 923			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	8 567 888	6 338 530	2 229 358	4 594 544	TOTAL PROVISIONS	0	0
STOCKS ET EN-COURS					DETTES		
Matières premières, approvisionnements	157 721		157 721	192 316	Emprunts obligataires convertibles		
En-cours de production de biens	226 985		226 985		Autres emprunts obligataires		
En-cours de production de services					Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 352 745	331 632
Produits intermédiaires et finis	79 861		79 861	83 079	Emprunts, dettes fin. Divers	2 518 212	2 620 917
Marchandises			0	3 259	Avances et acomptes reçus sur cdes	132 413	
Avances, acomptes versés/commandes	207 636		207 636	10 603	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	746 709	714 553
					Dettes fiscales et sociales	988 292	845 067
CREANCES					Dettes sur immob. et cptes rattachés		
Créances clients & cptes rattachés	931 808	2 158	929 650	464 336	Autres dettes	8 390	3 195
Autres créances	559 391		559 391	414 559	COMPTES DE REGULARISATION		
Capital souscrit et appelé, non versé					Produits constatés d'avance	780 667	0
DIVERS					TOTAL DETTES	6 527 428	4 515 364
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	691 376		691 376	4 738 719			
COMPTES DE REGULARISATION							
Charges constatées d'avance	181 265		181 265	258 693			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 036 042	2 158	3 033 884	6 165 564			
Frais émission d'emprunts à étaler					Ecarts de conversion passif		
Primes rembours des obligations							
Ecarts de conversion actif							
TOTAL ACTIF	11 603 930	6 340 688	5 263 243	10 760 108	TOTAL PASSIF	5 263 243	10 760 108

Principaux postes du bilan

Autres immobilisations incorporelles : ce poste est constitué du mali technique issu des fusions absorptions des sociétés Keynae et BIOCORP R&D et relatif aux brevets Newseal™ et Carpseal™. Les détails de l'affectation et des dépréciations sont explicités dans le chapitre 2.1 de l'annexe des comptes. Suite à la rupture du contrat avec Ompi, le mali technique a été totalement déprécié.

Disponibilités : le montant des disponibilités, constituées de différents supports de trésorerie liquide, s'élève à la date de clôture à 691 K€.

Capitaux Propres : le niveau des capitaux propres à la date de clôture s'élève à – 1.264 K€.

Dettes financières : au 31 décembre 2017, le montant des emprunts et dettes financières s'élève à 3.871 K€. Il comprend notamment des emprunts bancaires pour un montant de 353 K€, des avances accordées par des organismes publics pour 1.744 K€, une avance en compte courant de BIO JAG d'un montant de 773 K€ et un billet de trésorerie court terme d'un montant de 1.000 K€.

3.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Postérieurement à la clôture, BIOCORP a réalisé une émission d'obligations convertibles dans le cadre de deux contrats conclus le 8 février 2018 avec deux fonds gérés par la société de gestion Vatel Capital.

Cette émission permet à BIOCORP de renforcer sa trésorerie disponible à hauteur de 4 M€. Les deux fonds pourront demander la conversion de ces obligations convertibles à tout moment, si et seulement si elles ne sont pas remboursées par BIOCORP conformément à un tableau d'amortissement mensuel. La conversion ne pourra intervenir que pour la fraction de l'emprunt obligataire non remboursée. Ainsi, et sous réserve que BIOCORP rembourse le principal et les intérêts des obligations convertibles conformément au tableau d'amortissement, les obligations convertibles ne pourront pas être converties par les porteurs.

BIOCORP a également annoncé, le 16 février 2018, la signature avec CHRONICARE, entreprise américaine proposant des solutions connectées aux patients atteints de maladies chroniques, d'un accord portant sur le développement, la fourniture et la commercialisation d'une solution commune.

Cet accord autorise CHRONICARE à intégrer Easylog™, le capteur intelligent développé par BIOCORP, à la plateforme CHRONICARE CONNECT™, visant à améliorer l'observance via un tableau de bord personnalisé des injections, des rappels et notifications, l'analyse de données et le suivi médical grâce à un service d'accompagnement en ligne.

3.5 PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2018, BIOCORP compte poursuivre son développement sur ses différents axes stratégiques :

>> Dispositifs connectés : la Société compte poursuivre et intensifier le développement de sa gamme de dispositifs connectés, à la fois dans le domaine de l'injectable qui est son cœur de métier, mais également l'étendre à de nouvelles applications, que ce soit dans le domaine respiratoire ou ophtalmique.

>> Industrialisation des produits objets des contrats signés : la Société poursuivra ses partenariats concernant les développements et l'industrialisation des produits Newseal™, Carpseal™ et Newguard™ ainsi que du système innovant de bouchage et de délivrance pour flacon développé pour VIRBAC.

>> Croissance de l'activité traditionnelle : la Société va structurer son offre dans ce domaine particulier avec un positionnement pour des petites à moyennes séries sur un ensemble de produits de conditionnement en plastique (canules, flacons, bouchons, pipettes...).

>> Développements spécifiques : la Société est sollicitée pour son expertise de développement et d'industrialisation, que ce soit pour une adaptation de ses produits propriétaires à un usage particulier comme pour un projet spécifique demandé par le client, s'appuyant sur le savoir-faire de la Société. Ces développements spécifiques, comptabilisés en prestations de services, constituent un levier important pour la génération de nouveaux programmes de développement et d'industrialisation et la Société souhaite poursuivre sur cet axe de travail.

3.6 INFORMATION SUR LES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE

A l'occasion de l'admission de ses actions sur le marché Euronext Growth Paris (dénommé Alternext Paris avant le 19 juin 2017) le 10 juillet 2015, BIOCORP avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Document de Base enregistré le 15 juin 2015 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro I.15-052, et disponible sur son site Internet.

La Société rappelle, comme cela était indiqué dans le Document de Base susmentionné, que ses activités reposent essentiellement sur des opérations de

Recherche et Développement dans les biotechnologies, visant des applications dans les domaines de l'industrie pharmaceutique, de la reconstitution de solutions injectables, du bouchonnage, de l'injection, et dans celui de la sécurité du personnel médical et du patient.

Le succès des projets qu'elle mène est donc soumis aux aléas scientifiques et technologiques propres à ce secteur d'activité, et repose également sur sa capacité à industrialiser de manière économiquement viable les produits qu'elle développe.

3.7 INFORMATIONS JURIDIQUES

Faits juridiques marquants de l'exercice 2017

L'exercice 2017 a été marqué par les événements suivants :

>> L'Assemblée Générale Mixte en date du 10 mai 2017 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'administration à l'effet de :

i. Acheter ou faire acheter en une ou plusieurs fois ses propres actions dans la limite de 10% du capital social, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce ;

ii. Décider, soit l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscriptions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéficiaires, réserves ou primes ;

iii. Décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaire et par offre au public ;

iv. Décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par placement privé et dans la limite de 20% du capital social par an ;

v. Décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaire ;

vi. Augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mis en œuvre des délégations de compétence visées aux septième, huitième, neuvième et dixième résolutions de cette même assemblée, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas ;

vii. Procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit de bénéficiaires parmi les membres du personnel de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et les mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce ;

viii. Réduire le capital de la Société par voie d'annulation d'actions dans la limite de 10% du capital de la Société par période de 24 mois.

>> Lors de sa réunion en date du 22 décembre 2017, le Conseil d'administration a modifié le plan d'attribution gratuite d'actions (arrêté par le Conseil d'administration en date du 29 septembre 2016) au bénéfice exclusif d'un salarié et a notamment décidé, concernant exclusivement ce salarié (i), de réduire la période d'acquisition à la durée écoulée entre la date d'attribution et le 22 décembre 2017 et (ii) de fixer une période de conservation d'une durée commençant à courir le 22 décembre 2017 et se terminant le 29 septembre 2018. Le Conseil d'administration, lors de cette réunion, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016 et constatant la réalisation des conditions relatives au plan d'attribution d'actions gratuites pour ce salarié, a par conséquent décidé la création de 7.000 actions de 0,05 euro de valeur nominale chacune, représentant une augmentation de capital social d'un montant de 350 euros ; ce montant a été prélevé sur le poste "primes d'émission, de fusion, d'apport".

>> Lors de cette réunion en date du 22 décembre 2017, le Conseil d'administration a autorisé une convention règlementée au sens de l'article L.225-38 du Code de commerce, à savoir le remboursement à la société Family Immobilier SAS, dont Jacques GARDETTE est le président, des frais engagés par cette dernière dans le cadre d'une étude de faisabilité portant sur l'extension des bureaux de la Société. Le montant remboursé s'élevait à 45.123 euros HT.

Informations relatives au capital social

Au 31 décembre 2017, le capital de la Société était composé de 3.390.171 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 Euro, dont 12.017 (soit 0,35% du capital) étaient détenues par la Société dans le cadre du contrat de liquidité confié à Kepler Cheuvreux. Les statuts accordent un droit

de vote double aux actions entièrement libérées et inscrites au nominatif, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire. Le tableau ci-après précise donc à la fois le pourcentage de détention du capital et le pourcentage de droits de vote détenus par les principaux actionnaires, sur une base non diluée :

	Nombre d'actions existantes	% capital	Droits de vote	% des droits de vote
Jacques GARDETTE	200	0.01	400	0.01
BIO JAG	1 998 800	58.96	3 997 600	74.16
Famille Jacques GARDETTE	1 000	0.03	2 000	0.03
Actions auto-détenues	12 017	0.35	12 017	0.22
Flottant	1 378 154	40.66	1 378 254	25.57
TOTAL	3 390 171	100%	5 390 271	100%

A la date du présent document, dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions décidée par le Conseil d'administration en date du 29 septembre 2016, 99.000 actions gratuites ont été attribuées à huit cadres et membres du personnel de la Société. Cette attribution était conditionnée à la souscription d'actions par les bénéficiaires, lors de l'augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires, à savoir certains membres du personnel de la Société, décidée par le Conseil d'administration en date du 29 septembre 2016.

L'attribution définitive des 92.000 autres actions gratuites sera réalisée au terme d'une période d'acquisition de deux ans, soit le 29 septembre 2018, sous réserve du respect d'une condition de présence à la date d'acquisition et de la réalisation d'une condition de performance. Le montant nominal maximal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée est de 4.600 euros.

Lors de sa réunion en date du 22 décembre 2017, le Conseil d'administration a modifié le plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice exclusif d'un salarié et a notamment décidé, concernant exclusivement ce salarié (i) de réduire la période d'acquisition à la durée écoulée entre la date d'attribution et le 22 décembre 2017 et (ii) de fixer une période de conservation d'une durée commençant à courir le 22 décembre 2017 et se terminant le 29 septembre 2018. Par conséquent, 7.000 actions nouvelles de 0,05 euro de valeur nominale chacune ont été attribuées le 22 décembre 2017 à ce salarié.

Autorisation d'opérer sur les titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité

Au 31 décembre 2017, la situation du contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux était la suivante :

- 12.017 actions détenues pour une valeur brute de 123.915,07 euros et 111.120,27 euros au compte de liquidité.

Conformément aux dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce, le tableau ci-après fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2017 :

Dates	Nombre d'actions achetées	Nombre d'actions cédées	Solde actions	Valeur des actions achetées	Valeur des actions cédées	Boni sur cession	Mali sur cession
Au 31/12/2016	125 690	114 973	10 717	1 318 592	1 227 449	48 145	32 408
Exercice 2017	27 715	26 415	1 300	271 615	273 878	25 854	8 125
Au 31/12/2017	153 405	141 388	12 017	1 590 207	1 501 327		

Information sur les dividendes

La Société ne versera pas de dividendes au titre de l'exercice 2017 et ne prévoit pas de verser de dividendes au cours de sa phase initiale de recherche et développement.

Nomination/Renouvellement des Commissaires aux comptes

La société GRANT THORNTON, commissaire aux comptes titulaire, a été nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 2 avril 2015 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société qui se réunira en 2021, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La société ARVERNE CONSEIL SARL, commissaire aux comptes titulaire, a été nommée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 12 mai 2016 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La société Institut de Gestion et d'Expertise Comptable (IGEC), commissaire aux comptes suppléant, a été nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 2015, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société qui se réunira en 2021, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Gilles MAHINC, commissaire aux comptes suppléant, a été nommé par l'Assemblée Générale Mixte en date du 12 mai 2016 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Filiales et participations

La Société ne détient aucune filiale et aucune participation.

Participation des salariés au capital

La Société disposant d'un effectif inférieur à 50 salariés, elle n'est pas, en application de l'article L.3322-2 du Code du travail, tenue de constituer une réserve spéciale de participation.

A la date du présent document, il n'existe aucun mécanisme d'intéressement ni plan d'épargne entreprise mis en place au sein de la Société permettant aux salariés d'acquérir directement ou indirectement des actions de la Société ou des sociétés qui lui sont liées. En revanche, le Conseil d'administration de la Société a décidé, lors de sa réunion en date du 29 septembre 2016, de procéder à une attribution gratuite de 99.000 actions ordinaires au bénéfice de membres du personnel de la Société. A l'exception de 7.000 actions gratuites attribuées à l'un des bénéficiaires en date du 22 décembre 2017 et soumises à une période de conservation se terminant le 29 septembre 2018, les 92.000

autres actions ordinaires seront effectivement émises à l'issue d'une période de deux ans à compter de la décision d'attribution (soit le 29 septembre 2018) et ne seront soumises à aucune période de conservation.

Proposition d'affectation du résultat

Nous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (7.508.699) euros comme suit :
Pour (7.508.699) euros au poste "Report à nouveau" qui sera ainsi porté, après affectation, à un solde débiteur de (12.516.625) euros.

Dividendes au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quinquies et 39-5 quater du Code général des Impôts, nous indiquons que les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 ne font apparaître aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des Impôts, si ce n'est la quote-part non déductible des loyers sur les véhicules de tourisme d'un montant de 33.606 euros.

Information concernant les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société

En application des dispositions des articles 223-22 A et 223-26 du règlement général de l'AMF, nous indiquons qu'aucune transaction n'a été réalisée par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Information relative à la prévention sur le blanchiment

Conformément à l'article 4.6 des Règles de Marché Euronext GROWTH Paris en vigueur, il est précisé que BIOCORP, ses dirigeants et mandataires sociaux, respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil en date du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que tous autres règlements et/ou législations nationaux afférents.





Par ailleurs, BIOCORP, ses dirigeants et mandataires sociaux, ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Intitulé de compte	Situation au	Solde du compte	Moins de 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	plus de 90 jours
Fournisseurs	31/12/2016	503 761	251 386	147 878	46 858	57 639
	31/12/2017	538 029	525 549	6 182	0	6 298

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(Tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de Commerce)

	Article D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indic.)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indic.)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées H.T.		3 376	5 152		5 249		64 230					
Pourcentage du montant total des achats H.T. de l'exercice		0,09%	0,14%		0,14%							
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice								2,77%				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L. 443-1 du Code de Commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

3.8 RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles R225-81, R225-83 et R225-102 du code de commerce)

Nature des indications (en K€)	2017	2016	2015	2014	2013
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en €)	169 509	169 159	147 893	100 000	100 000
Nombre d'actions ordinaires	3 390 171	3 383 171	2 957 867	10 000	10 000
Nombre d'actions à dividendes prioritaires	0	0	0	0	0
Opérations & résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 321 083	2 950 164	2 462 576	1 650 776	2 028 558
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements et provisions	-4 591 393	-3 444 949	-535 301	118 061	710 565
Impôts sur les bénéfices	-373 019	-200 882	-203 089	-303 256	158 611
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	-7 508 699	-4 447 647	-851 072	3 122	395 100
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par action					
Résultat avant impôts, dotations et reprises sur amortissements et provisions	-1 .3543	-1 .0183	-0 .1810	11 .8061	71.0565
Résultat de l'exercice	-2.2148	-1.3146	-0.2877	0.3122	39.51
Dividende distribué à chaque action	0	0	0	0	0
Personnel					
Effectif moyen	48	44	42	29	21
Masse salariale de l'exercice	2 385 191	2 132 343	1 594 503	1 252 647	637 130

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE	21
4.2 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	23
4.3 DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	24
4.4 MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	25

4.1 MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE

Gouvernance de la Société

Président du Conseil d'administration :	Jacques GARDETTE
Directeur Général Délégué :	Eric DESSERTENNE

Administrateurs

Madame Emilie GARDETTE
Monsieur Julien GARDETTE
Monsieur Jean-Yves BERTHON
Monsieur Stéphane LEGASTELOIS

Direction au cours de l'exercice 2017

Directeur Général :	Jacques GARDETTE
Directeur Général Délégué :	Eric DESSERTENNE
Directeur Administratif et Financier :	Stéphane CHABANAIS
Directeur Recherche et Développement Logiciel :	Alain MARCOZ
Expert Technique et Recherche et Développement :	Antoine ANEAS
Directeur Recherche et Développement Produits :	Daniel ANEAS
Directeur Qualité réglementaire :	Patrick QUERO
Directeur Production :	Thierry GUILLEMAUT

A la date du présent document, aucune modification n'est intervenue dans la composition de la direction de la Société.

NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : Monsieur Jacques GARDETTE
DATE DE NOMINATION : 12/05/2015
DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Président du Conseil d'administration et Directeur Général
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE : <ul style="list-style-type: none"> • SARL Gilet Aluminium : Gérant • SCI Realty France1 : Gérant • SAS BIO JAG : Président • SAS BIO V.A.A. : Président • SAS Family Immobilier : Président • SAS Service Développement Gestion: Président • SAS CFL BIOTECH : Représentant permanent de la société BIO JAG et Président • SAS Brenus Développement : Représentant permanent de la société BIO JAG et Président • SAS J.B.I : Représentant permanent de la société BIO JAG et Président

NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : Monsieur Eric DESSERTENNE
DATE DE NOMINATION : 12/12/2016
DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : 12/12/2019
MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Directeur Général Délégué
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE : <ul style="list-style-type: none"> • Groupement foncier agricole René PATOU : Gérant
NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : Madame Emilie GARDETTE
DATE DE NOMINATION : 12/05/2015
DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Administrateur
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE : Néant
NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : Monsieur Julien GARDETTE
DATE DE NOMINATION : 12/05/2015
DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Administrateur
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE : Néant
NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : Monsieur Jean-Yves BERTHON
DATE DE NOMINATION : 12/05/2015
DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Administrateur
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE : <ul style="list-style-type: none"> • SAS GREENTECH : Président Directeur Général • SA BIOVITIS : Président Directeur Général • AL & NAT : Gérant • ALTINAT : Président • SAS GREENSEA : Président • GREENTECH INCORPORATION (USA) : Président • SCI NOREL : Co-gérant

NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : Monsieur Stéphane LEGASTELOIS
DATE DE NOMINATION : 12/05/2015
DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Administrateur
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE : <ul style="list-style-type: none"> • SAS Trascure : Président • INDICIA PARTICIPATIONS : Président • INDICIA BIOTECHNOLOGY : Président • SCI CALIFORNIE : Gérant • SCI LA PARLIERE : Gérant

4.2 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Conventions conclues antérieurement et poursuivies sur l'exercice

Nature de la transaction	Date de la conclusion de la transaction	Nature de la transaction	Dispositions dérogatoires du cours normal des affaires (et motifs)	Montant et, lorsque applicable, % du chiffre d'affaires de la Société représenté par la transaction
FAMILY IMMOBILIER SAS (Monsieur Jacques GARDETTE)	04/07/2013, modifié par avenant le 05/07/2013	Bail commercial	Néant	120.000 € par an, hors taxes, à compter du 4 juillet 2013
BIO JAG	27/12/2007	Contrat de prestation de services - Stratégie	Néant	Redevance annuelle égale aux coûts supportés par BIO JAG pour le compte de BIOCORP, à l'exception du salaire de Madame Florence Gardette et des frais financiers, augmenté d'une marge de 10%
BIO JAG	18/09/2013	Convention de trésorerie	Néant	Les avances réalisées entre les parties donneront lieu à une rémunération au profit de la société prêteuse au taux annuel égal à EURIBOR +1

Nouvelles conventions conclues en 2017

Lors de sa réunion en date du 22 décembre 2017, le Conseil d'administration a autorisé une convention règlementée au sens à l'article L.225-38 du Code de commerce, à savoir le remboursement à la société Family Immobilier SAS, dont Jacques GARDETTE est le

président, des frais engagés par cette dernière dans le cadre d'une étude de faisabilité portant sur l'extension des bureaux de la Société. Le montant remboursé s'élevait à 45.123 euros.

4.3 DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tableau des délégations

Conformément aux dispositions de l'article L.225-129 du Code de commerce, nous indiquons ci-dessous les délégations de compétence ou de pouvoirs en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale du 10 mai 2017 au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 dudit Code de commerce.

Délégation de compétence	Date de la délégation	Durée de la délégation	Plafond autorisé (valeur nominale)	Mise en oeuvre des délégations de compétence/pouvoirs en cours d'exercice
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce	10 mai 2017	18 mois	Le nombre des actions auto-détenues ne doit pas dépasser 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la Société	Néant
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider soit l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	10 mai 2017	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 150.000. €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 25.000.000 €**	Néant
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires	10 mai 2017	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 150.000. €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 25.000.000 €**	Néant
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public	10 mai 2017	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 150.000. €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 25.000.000 €**	Néant
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, par placement privé et dans la limite de 20 % du capital social par an	10 mai 2017	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 150.000. €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 25.000.000 €**	Néant

Délégation de compétence	Date de la délégation	Durée de la délégation	Plafond autorisé (valeur nominale)	Mise en oeuvre des délégations de compétence/pouvoirs en cours d'exercice
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, selon le cas	10 mai 2017	26 mois	15% du nombre de titres de l'émission initiale, dans la limite du plafond prévu à la 14 ^{ème} résolution* et **	Néant
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions	10 mai 2017	18 mois	10% du capital social par période de 24 mois	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions	10 mai 2017	26 mois	Montant nominal de l'augmentation de capital : 5.000 €*	Néant

* le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 150.000 euros de nominal (14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2017).

** le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 25.000.000 euros de nominal (14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2017).

Utilisation des délégations de compétence

Aucune des délégations accordées par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 10 mai 2017 n'a été utilisée durant l'exercice clos le 31 décembre 2017.

4.4 MODALITÉ D'EXERCICE DE LA DIRECTIONS GÉNÉRALE

Par une décision en date du 12 mai 2015, le Conseil d'administration a décidé, conformément à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, à l'unanimité, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général entre les mains de Monsieur Jacques GARDETTE.

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

5.1 BILAN	27
5.2 COMPTE DE RÉSULTAT	29
5.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	30
5.4 ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	31
5.5 ANNEXES DES COMPTES	31
NOTES	32
5.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	54

5.1 BILAN

Bilan actif				
BIOCORP Production SA Bilan - Actif en €	31/12/2017			31/12/2016
	Montant	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	2 158	1 835	322	754
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits similaires	204 452	100 348	104 104	41 720
Fonds commercial	208 986	187 986	21 000	21 000
Autres immobilisations incorporelles	3 144 500	3 144 500		2 370 880
Avances, acomptes immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	36 601	65	36 536	36 536
Constructions	92 406	83 762	8 644	3 050
Installations techniques, matériel outillage	4 284 245	2 636 946	1 647 299	1 747 158
Autres immobilisations corporelles	296 721	183 088	113 633	82 553
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	5 295		5 295	7 343
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés	123 915		123 915	106 628
Prêts				
Autres immobilisations financières	168 609		168 609	176 923
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	8 567 888	6 338 530	2 229 358	4 594 544
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	157 721		157 721	192 316
En-cours de production de biens	226 985		226 985	
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	79 861		79 861	83 079
Marchandises				3 259
Avances, acomptes versés/commandes	207 636		207 636	10 603
CRÉANCES				
Créances clients & comptes rattachés	931 808	2 158	929 650	464 335
Autres créances	559 391		559 391	414 559
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	691 376		691 376	4 738 719
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	181 265		181 265	258 693
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 036 042	2 158	3 033 884	6 165 564
Frais émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actifs				
TOTAL ACTIF	11 603 930	6 340 689	5 263 243	10 760 108

Bilan passif		
BIOCORP Production SA	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	169 509	169 159
Primes d'émission, de fusion, d'apport	11 072 206	11 072 556
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(5 007 927)	(560 280)
Réserves		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(7 508 699)	(4 447 647)
Subventions d'investissements	724	956
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(1 264 186)	6 244 744
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 352 745	331 632
Emprunts, dettes fin. divers	2 518 212	2 620 917
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	132 413	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	746 709	714 553
Dettes fiscales et sociales	988 292	845 067
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 390	3 195
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance	780 667	
TOTAL DETTES	6 527 428	4 515 364
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	5 263 243	10 760 108

5.2 COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat		
BIOCORP Production SA	31/12/2017	31/12/2016
	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	4 792	287 854
Productions vendue de biens	1 634 533	1 872 221
Production vendue de services	681 757	790 089
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	2 321 083	2 950 164
Production stockée	219 870	29 334
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	6 306	2 843
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	80 046	52 906
Autres produits	0	2
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 627 304	3 035 249
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		118 923
Variation de stock de marchandises	3 259	77 374
Achats matières premières, autres approvisionnements	389 561	464 108
Variations de stock de matières premières et approvisionnements	30 698	39 604
Autres achats et charges externes	3 116 915	2 687 592
Impôts, taxes et versements assimilés	79 212	80 998
Salaires et traitements	2 385 191	2 132 343
Charges sociales	1 019 232	897 142
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	921 267	614 955
Dotations aux provisions sur immobilisations	2 370 880	586 803
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	157 534	19
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	10 473 748	7 699 861
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(7 846 445)	(4 664 612)
Produits financiers	2 988	23 654
Charges financières	15 288	25 014
RÉSULTAT FINANCIER	(12 300)	(1 360)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(7 858 744)	(4 665 972)
Produits exceptionnels	60 432	225 606
Charges exceptionnelles	83 406	208 163
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(22 974)	17 444
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(373 019)	(200 882)
BÉNÉFICE OU PERTE D'EXERCICE	(7 508 699)	(4 447 647)

5.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

BIOCORP Production SA Tableau de flux de trésorerie en €	31/12/2017	31/12/2016
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		
Résultat net	(7 508 699)	(4 447 647)
(-) Élimination des amortissements des immobilisations incorporelles	2 399 683	601 436
(-) Élimination des amortissements des immobilisations corporelles	892 464	600 322
(-) Dotations provisions nettes de reprises	(1 822)	1 822
(-) Plus ou moins values sur cession	(2 190)	-
(-) Abandon de comptes courants		
(+) Subvention reçue		1 157
(-) Reprise subvention au compte de résultat	(231)	(201)
(-) Intérêts capitalisés		
(-) Impact changement de méthode stocks		
(-) Impact changement de méthode brevets et frais de R&D capitalisés		
Capacité d'autofinancement	(4 220 795)	(3 243 111)
(-) Variation du besoin en fonds de roulement	177 993	14 967
Flux de trésorerie générés par l'exploitation	(4 042 802)	(3 228 144)
Flux de trésorerie générés par l'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(90 756)	(24 118)
Capitalisation des frais de développement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(857 389)	(1 443 171)
Acquisition d'immobilisations financières	(274 518)	(755 046)
Cession d'immobilisations financières	269 630	700 191
Autres flux d'investissements		
Variation des dettes sur immobilisations		
Produits nets de cession d'immobilisations	32 347	174 700
Incidence des variations de périmètre		
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(920 686)	(1 347 444)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital nette des conversions en actions des obligations	-	3 834 914
Frais augmentation de capital	-	(205 942)
Souscription de BSA		
Encaissement d'avances conditionnées & subventions	-	750
Émission d'emprunts	688 200	810 000
Émission d'emprunt obligataire convertible en actions		
Intérêts financiers bruts versés		
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	(310 316)	(202 765)
Variation des comptes courants	(459 205)	(987 194)
Autres flux de financement (contrat de liquidité)	(2 263)	38 526
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(83 584)	3 288 289
Augmentation (Diminution de la trésorerie)	(5 047 072)	(1 287 299)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	4 737 022	6 024 321
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	(310 050)	4 737 022
Augmentation (Diminution de la trésorerie)	(5 047 072)	(1 287 299)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	691 376	4 738 719
Concours bancaires courants	(1 001 426)	(1 697)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants)	(310 050)	4 737 022
Détail de la variation du BFR		
Stocks	185 913	(87 645)
Clients et comptes rattachés	465 315	4 526
Autres créances	341 865	(58 320)
Charges constatées d'avance	(77 429)	86 925
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 156	(192 732)
Dettes fiscales et sociales	143 225	227 975
Autres créditeurs et dettes diverses	137 608	(43 588)
Produits constatés d'avance	780 667	(31 202)
Total Variations	(177 993)	(14 967)

5.4 ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

BIOCORP Production SA	Notes	Capital	Capital	Primes	Report à	Réserves et	Capitaux
Variation des capitaux propres - Montant en €		Nombre d'actions		d'émission	nouveau	résultats	propres
Au 31 décembre 2015		2 957 867	147 893	7 464 850	-	(550 280)	7 062 463
Affectation du résultat 2015					(560 280)	560 280	-
Résultat net 2016						(4 447 647)	(4 447 647)
Dividendes							
Émission d'actions	(1)	425 304	21 265	3 813 648			
Conversion des obligations							
Souscription de BSA							
Souscription de BSPCE							
Paievements en actions							
Frais d'augmentation du capital				(205 942)			(205 942)
Autres							956
Au 31 décembre 2016		3 383 171	169 159	11 072 556	(560 280)	(4 437 647)	6 244 744
Affectation du résultat 2016					(4 447 647)	4 447 647	
Résultat net 2015						(7 508 699)	(7 508 699)
Dividendes							
Émission d'actions	(2)	7 000	350	(350)			-
Conversion des obligations							
Souscription de BSA							
Souscription de BSPCE							
Paievements en actions							
Frais d'augmentation du capital							-
Autres							(231)
Au 31 décembre 2017		3 390 171	169 509	11 072 206	(5 007 927)	(7 498 699)	(1 264 186)

(1) Augmentation de capital au profit des salariés, création de 4 950 actions de 0,05 euros de valeur nominale et 10,40 euros de prime d'émission en novembre 2016 et augmentation de capital par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés de 420 354 actions de 0,05 euros de valeur nominale et 8,95 euros de prime d'émission.

(2) Augmentation de capital au profit d'un salarié, création de 7 000 actions de 0,05 euros de valeur nominale, imputée sur la prime d'émission.

5.5 ANNEXE DES COMPTES

Les informations ci-après constituent l'annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2017, qui dégagent une perte de 7.509 K€, ont été arrêtés le 3 avril 2018 par le Conseil d'administration. Ils sont présentés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

ANNEXE AUX COMPTES DU 31 DÉCEMBRE 2017

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

(sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette note annexe sont en €)

NOTE 1 - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	35
1.1 OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL	35
1.2 AUTRES ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS	35
1.3 CONTINUITÉ D'EXPLOITATION	36
NOTE 2 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	36
2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36
2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37
2.3 AMORTISSEMENTS	38
2.4 STOCKS	38
2.5 CRÉANCES	38
2.6 DISPONIBILITÉS	38
2.7 FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET FRAIS D'ÉMISSION DE TITRES ...	38
2.8 CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI (CICE)	39

INFORMATIONS PRÉALABLES RELATIVES À LA SOCIÉTÉ ET SON ACTIVITÉ

Créée en 2004 à Issoire, BIOCORP PRODUCTION (ci-après, la "Société" ou "BIOCORP") est une société anonyme française spécialisée dans le développement et la fabrication de dispositifs médicaux innovants. Elle est particulièrement positionnée sur le développement et la commercialisation de dispositifs médicaux connectés de nouvelle génération.

Avec plus de vingt ans d'expérience, plus de 30 millions d'unités produites chaque année et 21 familles de brevets, BIOCORP est un acteur reconnu du segment des dispositifs de délivrance de médicaments et accompagne le patient dans ses nouveaux besoins de sécurité, de confort ou de connectivité dans l'administration au quotidien de son actif thérapeutique.

Aujourd'hui, BIOCORP continue à innover sur les dispositifs de plasturgie médicale, son métier d'origine, à travers certains produits majeurs comme le système de sécurité pour seringues pré-remplies Newguard™ ainsi que produire et commercialiser certains dispositifs traditionnels pour le compte de tiers (compte-gouttes, pipettes, canules...)

générateurs d'un chiffre d'affaires récurrent.

Sa solide expertise, son historique de développement pour le compte de laboratoires pharmaceutiques et sa capacité d'innovation lui ont permis de développer une gamme de produits connectés et de s'imposer comme un acteur majeur de la santé digitale. BIOCORP compte notamment dans sa gamme Datapen™, un stylo-injecteur réutilisable et communiquant, ainsi que les add-on Easylog™ et Inspair™, qui se fixent sur des dispositifs de délivrance existants, qu'ils soient stylos injecteurs ou inhalateurs, et qui permettent de rendre connectés ces dispositifs déjà utilisés par les patients.

La Société compte 48 collaborateurs à la date du présent document.

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext GROWTH Paris (dénommé Alternext Paris avant le 19 juin 2017) depuis le 10 juillet 2015.

Adresse du siège social : PIT de Lavour La Béchade, 63500 ISSOIRE.

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 453 541 054 RCS de CLERMONT-FERRAND.

NOTE 1 | ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1 OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL

Le Conseil d'administration du 29 septembre 2016, dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions, avait fixé les conditions d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de huit cadres et membres du personnel de la Société.

Lors de sa réunion en date du 22 décembre 2017, le Conseil d'administration a modifié le plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice exclusif d'un salarié et a notamment décidé, concernant exclusivement ce salarié (i) de réduire la période d'acquisition à la durée écoulée entre la date d'attribution et le 22 décembre 2017 et (ii) de fixer une période de conservation d'une durée commençant à courir au 22 décembre 2017 et se terminant le 29 septembre 2018.

Lors de sa réunion en date du 22 décembre 2017, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 mai 2016 et constatant la réalisation des conditions relatives au plan d'attribution d'actions gratuites pour ce salarié, a par conséquent décidé la création de 7.000 actions de 0,05 euro de valeur nominale chacune, représentant une augmentation de capital social d'un montant de 350 euros, ce montant a été prélevé sur le poste "primes d'émission, de fusion, d'apport".

A l'issue de cette opération et à la date du présent document, le nombre total d'actions BIOCORP est de 3.390.171 actions.

1.2 AUTRES ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

Le partenariat signé en 2015 avec le client italien rencontrant des problèmes de stratégies différentes, les deux parties ont décidées de rompre le contrat à l'amiable en novembre 2017, BIOCORP retrouvant sa liberté de commercialiser ses produits Newseal™ et Carpseal™.

Cette rupture a occasionné, dans les comptes 2017, une dotation aux provisions du mali technique complémentaire d'un montant de 2.370.880 euros correspondant au solde de ce mali technique apparaissant à l'actif du bilan ainsi qu'un montant de 137.500 euros passé en charge et conforme aux accords de rupture signés entre les deux

sociétés. Au 31 décembre 2016, les développements des deux produits Newseal™ et Carpseal™ ayant pris du retard par rapport au prévisionnel annexé au contrat signé, nous avons constaté une dépréciation complémentaire du mali technique d'un montant de 400 K€.

La Société a par ailleurs obtenu de Bpifrance Financement, au titre du projet "Développement d'un stylo injecteur", un prêt à taux zéro pour un montant de 500.000 euros, un montant initial de 600 K€ avait été obtenu sur ce projet au cours de l'exercice 2016.

1.3 CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Bien que la société ait généré une perte de 7 509 K€ au titre de l'exercice 2017, le Conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 dans une hypothèse de continuité de l'exploitation compte tenu :

- >> du niveau de la trésorerie disponible et des équivalents de trésorerie au 31 décembre 2017 qui s'élève à 691 K€,
- >> de l'encaissement prévisionnel du CIR 2017 pour un montant de 373 K€,
- >> de la souscription de deux contrats d'obligations convertibles sur 2018 d'un montant total de 4 000 K€,

>> du report possible des échéances 2018 de remboursement des billets de trésorerie d'un montant de 1 000 K€,

>> d'une consommation de trésorerie liée à l'activité attendue sur 2018 inférieure à celle constatée sur 2017,

>> et de la réussite d'une opération de placement privé ou de la mise en place de tout autre moyen de financement alternatif d'ici la fin du premier semestre 2018.

NOTE 2

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base suivants :

- >> continuité de l'exploitation,
- >> permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- >> indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels émanant du Recueil

des normes comptables françaises, notamment de sa partie réglementaire relative au plan comptable général (règlement ANC 2014-03, amendé par le règlement 2016-07 du 4 novembre 2016 et homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 IMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de développement

Les frais de développement engagés par la Société dans le cadre de ses activités sont directement constatés dans les postes de charges d'exploitation selon la nature des dépenses engagées : charges externes, charges de personnel, etc.

Seuls les achats de prestations R&D nécessaires au développement et à la fabrication de prototypes sont enregistrés en immobilisation et amortis selon le mode linéaire sur les 3 années suivant celle de l'engagement des dépenses.

Logiciels acquis par la Société et site web

Les logiciels et la création du site web sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis selon le mode linéaire sur des durées de 1 à 5 ans.

Brevets

Les frais engagés pour le dépôt, le maintien et la protection des brevets "internes" développés par la Société sont constatés dans des postes de charges d'exploitation dédiés, comptes 622605 "Honoraires sur brevets".

Marques

Les frais de dépôt de marque engagés par la Société sont immobilisés et ne font pas l'objet d'un amortissement.

Mali technique

Ce fonds commercial est principalement constitué du mali technique issu des fusions-absorptions des sociétés Keynae et Biocorp R&D.

Postérieurement à la clôture des comptes sociaux de l'exercice 2014, il a été décidé par la société de modifier l'affectation du mali technique issu des fusions-absorptions des sociétés Keynae et Biocorp R&D telle qu'initialement retenue au 31 décembre 2014 et de réaffecter la valeur nette comptable du mali technique pour 45 % au Produit Newseal™ et 55 % au Produit Carpseal™.

La nouvelle affectation du mali technique est présentée dans le tableau ci-dessous.

	01/01/2015			
	Montant Brut	Dépréciation liée à la perte IDA de keynae	Amortissement	Valeur nette comptable
Perte d'impôt différé actif du fait de la fusion-absorption de Keynae	188,0 K€	-188,0 K€		0,0 K€
Produit NewSeal	1 414,8 K€			1 414,8 K€
Produit CarpSeal	1 729,2 K€			1 729,2 K€
Total	3 332,0 K€	-188,0 K€	0,0 K€	3 144,0 K€

A compter de l'exercice 2015, la Société procède annuellement à une dépréciation linéaire du mali technique résiduel issu des fusions-absorptions des sociétés Keynae et Biocorp R&D, au regard de la durée de vie restante des brevets fondateurs des produits NewSeal™ et Carpseal™ déposés le 8 juin 2011 pour NewSeal™ et le 5 mars 2012 pour Carpseal™.

Cette dépréciation linéaire est complétée, le cas échéant, par une dépréciation éventuelle résultant d'un test de valeur fonction des Discounted Cash Flow anticipés issus des ventes prévisionnelles de ces deux produits.

Au 31 décembre 2017, la valeur nette du mali technique se décompose de la manière suivante :

	Durée d'amortissement résiduelle	31/12/2017			31/12/2016		
		Montant Brut	Dépréciation	Valeur nette comptable	Montant Brut	Dépréciation	Valeur nette comptable
Produit NewSeal (brevet FR1155015) déposé le 8/06/2011 ayant une date d'échéance le 8/06/2031	16,40 ans	1 414,8 K€	-1 414,8 K€	-0,0 K€	1 414,8 K€	-322,5 K€	1 092,3 K€
Produit CarpSeal (brevet FR1252143) déposé le 5 mars 2012 et une échéance le 5 mars 2032	17,20 ans	1 729,2 K€	-1 729,2 K€	-0,0 K€	1 729,2 K€	-451,1 K€	1 278,2 K€
Total		3 144,0 K€	-3 144,0 K€	0,0 K€	3 144,0 K€	-773,6 K€	2 370,4 K€

Conformément au règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 de l'Autorité des Normes comptables suite à la transposition de la directive comptable européenne 2013/34.U.E, le mali technique des produits Newseal™ et Carpseal™ ont été affectés en Brevets dans des sous-comptes spécifiques.

Le partenariat signé en 2015 avec le client italien rencontrant des problèmes de stratégies différentes, les deux parties ont décidé de rompre le contrat à l'amiable en novembre 2017, BIOCORP retrouvant sa liberté de commercialiser ses produits Newseal™ et Carpseal™.

Cette rupture a occasionné, dans les comptes 2017, une dotation aux provisions du mali technique complémentaire d'un montant de 2.370.880 euros correspondant au solde de ce mali technique apparaissant à l'actif du bilan.

Au 31 décembre 2016, les développements des deux produits Newseal™ et Carpseal™ ayant pris du retard par rapport au prévisionnel annexé au contrat signé, nous avons constaté une dépréciation complémentaire du mali technique d'un montant de 400 K€.

2.2 IMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Terrain

La Société est propriétaire d'un terrain permettant une extension du site de production.

Constructions

Cela concerne l'aménagement des deux salles blanches ISO 7 et ISO 8.

Installations techniques matériels et outillages

Il s'agit d'outillages d'injections plastiques (prototypes, pré-séries et séries), de presses à injecter, de machines d'assemblages et de marquages, et de machines de conditionnement.

Autres immobilisations corporelles

Ce poste est composé du mobilier et matériels de bureau et informatiques.

2.3 AMORTISSEMENTS

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Logiciels : 1 à 5 ans
- Site Web : 1 an
- Mali technique : durée de vie résiduelle des brevets
- Aménagement du terrain : 5 ans
- Construction : 10 ans
- Installation agencements : 3 à 8 ans
- Outillage, moules et prototypes : 2 à 5 ans
- Matériel industriel et auxiliaire : 2 à 5 ans
- Installations générales diverses : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier de bureau : 2 à 5 ans

2.4 STOCKS

- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

En cas de perte de valeur constatée au niveau des stocks de matières premières (produit non conforme ou plus utilisé dans le cadre d'une production), une dépréciation des stocks est comptabilisée.

En cas de perte de valeur constatée au niveau des stocks de produits finis (produit non conforme), une dépréciation de 100 % des stocks est comptabilisée avant destruction.

En cas de perte de valeur constatée au niveau des stocks de produits finis (prix de revient supérieur au prix de vente), une dépréciation des stocks est comptabilisée pour le montant correspondant au différentiel entre le prix de vente hors coût de distribution et le prix de revient de valorisation des stocks.

2.5 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6 DISPONIBILITÉS

Les disponibilités comprennent les supports de trésorerie liquide suivants : comptes bancaires courants, compte bancaire d'excédent de trésorerie rémunéré, disponibilités en caisse et comptes de dépôts à terme rémunérés déblocables à tout moment indépendamment de leur durée contractuelle.

2.7 FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET FRAIS D'ÉMISSION DE TITRES

Les divers honoraires de conseil facturés relatifs aux opérations d'augmentation de capital sont imputés avant effet d'impôt sur la prime d'émission.

2.8 CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI (CICE)

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

Le CICE a été comptabilisé en diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Le CICE comptabilisé au titre de cet exercice s'élève à 54.228 €.

2.9 CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Consécutivement à l'opération d'introduction en bourse réalisée en juillet 2015, la Société a conclu le 10 juillet 2015 un contrat de liquidité avec un prestataire de service d'investissement, aux termes duquel elle confère à ce dernier un mandat d'intervention destiné à favoriser la liquidité des transactions, la régularité de la cotation de ses actions et éviter les décalages de cours non justifiés par la tendance du marché. Le 1^{er} août 2017, ce contrat de liquidité conclu le 10 juillet 2015 a été transféré à la société Kepler Cheuvreux.

Ce contrat, transféré le 1^{er} août 2017 a été conclu conformément aux dispositions légales et réglementaires européennes et nationales (Règlement CE 2273/2003 du 22/12/2003, Directive 2003/6/CE, Articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce) ainsi qu'aux pratiques de marchés (décision AMF n°2011-07 et charte déontologique AMF du 21/03/2011) en vigueur.

Les principes de comptabilisation retenus par la Société sont ceux émanant de la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (Bull. trimestriel n° 137 mars 2005) :

La partie trésorerie proprement dite (compte espèces) est comptabilisée dans le compte 276100 "Autres créances immobilisées" et la partie portefeuille titres est comptabilisée dans le compte 277100 "Actions propres" sur la base des relevés périodiques des opérations transmis par le prestataire.

Les plus ou moins-values réalisées sur les opérations d'achats-ventes d'actions propres sont constatées dans les comptes 778300 "Bonis sur rachat d'actions propres" et 678300 "Mali sur rachat d'actions propres". Le portefeuille est évalué à la clôture de l'exercice au coût de revient. Une provision pour dépréciation à caractère financier est constatée en cas de moins-value latente.

NOTE 3

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	2 158	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	3 467 182	90 756
Terrains	36 601		
Constructions sur sol propre	3 230		
Installations générales agencements aménagements des constructions	81 992		7 184
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 545 049		783 534
Installations générales agencements aménagements divers	12 845		39 330
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	204 222		42 079
Avances et acomptes	7 343		5 295
	TOTAL	3 891 280	877 422
Prêts, autres immobilisations financières	285 373		354 032
	TOTAL	285 373	354 032
	TOTAL GENERAL	7 645 993	1 322 210

	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
Frais établissement et de développement	TOTAL	2 158	2 158
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	3 557 938	3 557 938
Terrains		36 601	36 601
Constructions sur sol propre		3 230	3 230
Installations générales agencements aménagements constr.		89 176	89 176
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	44 337	4 284 245	4 284 245
Installations générales agencements aménagements divers		52 175	52 175
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 754	244 547	244 547
Avances et acomptes	7 343	5 295	5 295
	TOTAL	53 434	4 715 268
Prêts, autres immobilisations financières		346 881	292 524
	TOTAL	346 881	292 524
	TOTAL GENERAL	400 315	8 567 888

Un investissement d'un montant de 175 K€ a été effectué sur l'exercice pour la création d'un atelier de conception et de fabrication d'outillages d'injection.

3.2 ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais d'établissement recherche développement TOTAL	1 404	432		1 835
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	71 796	28 732		100 348
Terrains	65			65
Constructions sur sol propre	1 705	323		2 028
Installations générales agencements aménagements constr.	80 467	1 267	0	81 734
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 797 891	841 162	2 107	2 636 946
Installations générales agencements aménagements divers	8 526	7 935		16 461
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	125 987	41 776	1 136	166 628
TOTAL	2 014 641	892 463	3 243	2 903 861
TOTAL GÉNÉRAL	2 088 021	921 266	3 243	3 006 044

3.3 ÉTAT DES PROVISIONS

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	961 606	2 370 880			3 332 486
Sur autres immobilisations financières	1 822		1 822		
Sur comptes clients	2 158				2 158
TOTAL	965 586	2 370 880	1 822		3 334 644
TOTAL GENERAL	965 586	2 370 880	1 822		3 334 644
Dont dotations et reprises d'exploitation financières		2 370 880	1 822		

3.4 ÉTAT DES STOCKS

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Stocks produits tradit. Mat. 1ère	141 840	172 538	-30 698
Stocks produits tradit. Semi-finis	15 881	19 778	-3 897
En-cours de production de biens	226 985		226 985
Stocks produits tradit. finis	79 861	83 079	-3 218
Stocks produits négoce		3 259	-3 259
TOTAL	464 567	278 654	185 913

3.5 ÉTAT DES CRÉANCES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	168 609		168 609
Clients douteux ou litigieux	2 589	2 589	
Autres créances clients	929 219	929 219	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres oragnismes sociaux	3 293	3 293	
Etats et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	427 247	427 247	
- TVA	89 556	89 556	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers : Produit à recevoir (plafonnement VA)	35 098	35 098	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	4 197	4 197	
Charges constatées d'avance	181 265	181 265	
TOTAL GENERAL	1 841 073	1 672 464	168 609
Montants des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

3.6 AUTRES CRÉANCES

AUTRES CREANCES	31/12/2017	31/12/2016
CIR	285 496	183 064
CICE	54 228	40 721
Crédit Impôt Innovation	87 523	17 818
TVA déductible sur services	42 210	37 121
Autres	7 489	20 400
Crédit de TVA	17 202	60 679
TVA/Factures fournisseurs non parvenues	30 144	23 907
Produits à recevoir/Plafonnement sur la VA	35 098	30 849
Total	559 391	414 559

3.7 TRÉSORERIE

SUPPORTS	31/12/2017	31/12/2016
Comptes bancaires courants	663 376	4 711 147
Comptes de dépôts à terme	27 000	27 000
Intérêts courus / rémunération des CAT	1 000	572
Frais bancaires courus	-1 426	-1 697
Billet de trésorerie court terme	-1 000 000	
Total	-310 050	4 737 022

3.8 CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Le versement initial opéré le 10 juillet 2015 s'est élevé à 200.000 €. Les principaux éléments relatifs au contrat de liquidité (cf. Règles et méthodes comptables note 2.10 "Contrat de liquidité") sont les suivants au 31/12/2017 :

ELEMENTS	31/12/2017
Solde au 31/12/2016	108 450 €
Plus- value totale réalisée / cessions de l'exercice 2017	17 728 €
Compte titre (poste 277100 « actions propres »)	
Nombre d'actions propres :	12 017
Coût de revient des actions propres :	123 915 €
Cours de clôture des actions propres :	11,26 €
Coût de revient unitaire des actions propres au 31/12/2017	10,31 €
Dotation Moins-value latente constatée et provisionnée	0 €
Reprise Moins-value latente constatée et provisionnée	1 822 €
Compte espèces (poste 276100 « Autres créances immobilisées »)	111 120 €

3.9 CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	181 265	780 667
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
Total	181 265	780 667

NOTE 4

NOTES SUR
LE BILAN
PASSIF

4.1 CAPITAL SOCIAL, PRIMES LIÉES AU CAPITAL ET RÉSERVES

Le Conseil d'administration du 29 septembre 2016, dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions, avait fixé les conditions d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de huit cadres et membres du personnel de la Société.

Lors de sa réunion en date du 22 décembre 2017, le Conseil d'administration a modifié le plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice exclusif d'un salarié et a notamment décidé, concernant exclusivement ce salarié (i), de réduire la période d'acquisition à la durée écoulée entre la date d'attribution et le 22 décembre 2017 et (ii) de fixer une période de conservation d'une durée commençant à courir au 22 décembre 2017 et se terminant le 29 septembre 2018.

Lors de sa réunion en date du 22 décembre 2017, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de

l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 mai 2016 et constatant la réalisation des conditions relatives au plan d'attribution d'actions gratuites pour ce salarié, a par conséquent décidé la création de 7.000 actions de 0,05 euro de valeur nominale chacune, représentant une augmentation de capital social d'un montant de 350 euros, ce montant a été prélevé sur le poste "primes d'émission, de fusion, d'apport".

A l'issue de cette opération, le nombre total d'actions BIOCORP est de 3.390.171 actions de 0,05 euro de valeur nominale chacune. Le capital social de la Société s'élève ainsi à 169.508,55 euros au 31 décembre 2017.

Synthèse de l'évolution du capital social et des primes liées au cours de l'exercice :

Éléments / Opérations	Nombre d'actions	VN (€)	Capital	Primes liées au capital
Total 31/12/2016	3 383 171	0,05	169 159	11 072 556
Augmentation de capital	7 000	0,05	350	0
Imputation des frais d'émission de titres				- 350
Total 31/12/2017	3 390 171	0,05	169 509	11 072 206

4.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Postes	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
Capital	169 159	350	-	169 509
Prime d'émission	11 072 556	0	350	11 072 206
Réserve Légale	10 000	-	-	10 000
Autres réserves	0	-	-	0
RAN débiteur	-560 280	-4 447 647	-	-5 007 927
Résultat exercice	-4 447 647	-7 508 699	-4 447 647	- 7 508 699
Subventions d'investissement	956	-	232	724
Total	6 244 744	- 11 955 996	-4 447 065	-1 264 186

4.3 AVANCES CONDITIONNÉES ET SUBVENTIONS

Le poste "emprunts et dettes financières" est composé des avances accordées par des organismes publics et dont le remboursement est conditionné par le succès du projet concerné.

La Société a obtenu de Bpifrance Financement, au titre du projet "Développement d'un stylo injectable communiquant", un prêt à taux zéro pour un montant de 440 K€.

La Société a obtenu de Bpifrance Financement, au titre du projet "Développement d'une plateforme logicielle de lutte contre la contrefaçon", une avance remboursable pour un montant de 320 K€.

La Société a obtenu de la Région Auvergne, au titre du développement de l'entreprise, une avance remboursable pour un montant de 90 K€.

La Société a obtenu de Bpifrance Financement, au titre du projet "Développement d'un stylo injecteur", un prêt à taux zéro pour un montant de 600 K€ en 2016 et un versement complémentaire de 500 K€ en 2017.

Le tableau des remboursements de ces aides est le suivant :

En Euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Bpifrance	44 000	88 000	88 000	88 000	88 000	44 000					440 000
Bpifrance	0	50 000	70 000	90 000	110 000	0					320 000
Région Auvergne	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	0					90 000
Bpifrance	0	0	0	60 000	120 000	120 000	120 000	120 000	60 000		600 000
Bpifrance	0	0	0	0	75 000	100 000	100 000	100 000	100 000	25 000	500 000
TOTAL	62 000	156 000	176 000	256 000	411 000	264 000	220 000	220 000	160 000	25 000	1 950 000

Subventions

La Société a bénéficié d'une aide :

- Prime pour l'embauche PME concernant quatre salariés pour un montant de 6.306 € au titre de l'exercice 2017.
- Avance remboursable.

La Société s'est engagée à rembourser les aides perçues suivant le tableau des remboursements figurant ci-dessus.

4.4 ÉTAT DES DETTES

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 001 693	1 001 693		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	351 052	100 821	250 231	
Emprunts et dettes financières divers	1 745 250	171 750	1 168 500	405 000
Fournisseurs et comptes rattachés	746 709	746 709		
Personnel et comptes rattachés	536 823	536 823		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	382 512	382 512		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 228	1 228		
Autres impôts taxes et assimilés	67 729	67 729		
Groupe et associés	772 962	772 962		
Autres dettes	8 390	8 390		
Produits constatés d'avance	780 667	780 667		
TOTAL	6 395 015	4 571 284	1 418 731	405 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 688 200			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	310 213			

Il est à noter l'existence des avances remboursables suivantes, comptabilisées dans des sous-comptes "168", ayant le caractère de dettes certaines au 31/12/2017 (confère note 4.4 "Avances conditionnées et subventions") :

Avances	Solde 31/12/2017	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
BPI FINANCEMENT "Développement d'un stylo injectable communicant" prêt à taux 0	308 000	88 000	220 000	
BPI FINANCEMENT "Développement d'une plateforme logicielle de lutte contre la contrefaçon", avance remboursable	282 500	50 000	232 500	
Région Auvergne, au titre du développement de l'entreprise, une avance remboursable	54 000	18 000	36 000	
BPI FINANCEMENT "Développement d'un stylo injecteur" prêt à taux 0	600 000	0	420 000	180 000
BPI FINANCEMENT "Développement d'un stylo injecteur" prêt à taux 0	500 000	0	275 000	225 000
Total	1 744 500	156 000	1 183 500	405 000

4.5 ANALYSE DES DETTES FOURNISSEURS

Éléments	Montant	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes / factures non parvenues	155 037	155 037		
Dettes fournisseurs effets à payer	53 642	53 642		
Dettes autres Fournisseurs	538 029	538 029		
Total	746 708	746 708	0	0

4.6 CHARGES À PAYER

Ces dernières sont incluses dans les divers postes de dettes au passif du bilan.

CHARGES A PAYER	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs biens et services / factures non parvenues	155 037	171 677
Provisions congés payés / RTT / etc.	346 500	278 048
Charges sociales sur congés payés / RTT / etc.	166 099	119 305
Charges fiscales à payer	60 088	60 335
Autres	3 813	
Total	731 537	629 366

NOTE 5

NOTES SUR
LE COMPTE
DE RÉSULTAT

5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Les facturations des marchandises, des outillages et des produits traditionnels sont effectuées à la livraison, les facturations des prestations de services sont effectuées à la réalisation des prestations.

	31/12/2017			31/12/2016		
	France	Exportation	Total	France	Exportation	Total
Ventes de Marchandises	1 320	3 472	4 792	68 258	71 896	140 154
Ventes d'outillages	283 100	0	283 100	58 000	89 700	147 700
Ventes de produits traditionnels	1 079 750	554 783	1 634 533	1 308 327	563 893	1 872 221
Prestations de services	225 760	172 898	398 657	535 375	254 714	790 089
Chiffre d'Affaires	1 589 930	731 153	2 321 083	1 969 960	980 203	2 950 164

5.2 AUTRES PRODUITS

Aucun autre produit significatif au cours de l'exercice.

5.3 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les principaux postes des autres achats et charges externes sont :

	31/12/2017	31/12/2016
Electricité	101 718	114 528
Sous-traitance	555 239	93 037
Prestations de services BIO JAG	186 800	152 580
Prestataire USA (prestations et déplacements)	105 818	206 496
Prestations diverses	3 400	146 565
Crédit bail	213 255	221 880
Locations immobilières (y compris charges locatives)	270 087	270 570
Locations véhicules	104 388	87 472
Entretiens/réparations	234 136	142 002
Intérimaires	52 756	97 192
Honoraires	387 528	326 270
Honoraires brevets	236 444	197 176
Publicité, congrès et salons	110 358	98 609
Frais de déplacement	156 391	147 529
Divers	398 598	385 686
Total	3 116 915	2 687 592

5.4 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier de l'exercice, d'un montant net de -12 K€, est constitué de :

- Produits financiers : 3 K€
- Charges financières : 15 K€

5.5 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

RESULTAT EXCEPTIONNEL	31/12/2017	31/12/2016
Abandon de compte courant	0	0
Cession immobilisations (opération de lease back)	0	174 700
Cession immobilisations	32 347	
Divers	2 231	2 761
Boni sur rachats d'actions	25 854	48 145
Total produits exceptionnels	60 432	225 606
Cession immobilisations (opération de lease back)		- 174 700
Cession immobilisations	- 30 158	
Divers	- 45 123	- 1 055
Mali sur rachats d'actions	- 8 125	- 32 408
Total charges exceptionnelles	- 83 406	- 208 163
Résultat exceptionnel	- 22 974	17 443

**NOTE 6 | AUTRES
INFORMATIONS**

6.1 CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE ET AUTRES CRÉDITS D'IMPÔT

Le crédit d'impôt recherche et innovation relatif à l'exercice 2017 figurant en produits s'élève à 373 019 €.

Le crédit d'impôt recherche et innovation 2016, s'élevant à 200 882 €, a fait l'objet d'un remboursement total de la part de l'administration fiscale le 25/07/2017 dans le cadre des dispositions de l'article 199 ter b-2° nouveau du Code Général des impôts.

Les créances relatives aux crédits d'impôt figurant à l'actif dans le poste "Etat Impôt" se décomposent de la façon suivante :

CREANCES RELATIVES AUX CREDITS D'IMPOTS	31/12/2017
CIR 2017	285 496
Crédit impôt innovation 2017	87 523
CICE 2017	54 228
Total	427 247

6.2 AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE SOCIAL

Effectif au 31/12/2017 : 48 personnes, dont 24 cadres et 23 employés non cadres et 1 apprenti, 12 femmes et 36 hommes.
Convention collective applicable : Plasturgie.

6.3 AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE FISCAL

Le déficit fiscal reportable sans limitation de durée s'élève au 31/12/2017 à – 12 148 034 €.

6.4 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Ces dernières concernent les rémunérations des mandataires sociaux membres du Conseil d'Administration, de jetons de présence et d'un contrat de consultant :

REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX	31/12/2017	31/12/2016
Rémunérations fixes dues	130 000	20 000
Rémunérations variables dues	20 000	20 000
Rémunérations exceptionnelles	230	0
Avantages en nature	8 509	461
Jetons de présence	20 000	20 000
Honoraires de conseil	0	0
Total	178 739	60 461

Monsieur Eric DESSERTENNE, nommé Directeur Général Délégué par la délibération du Conseil d'Administration en date du 9 décembre 2016, bénéficie dans le cadre de l'attribution d'actions gratuites de 29 000 actions sous réserve que les conditions d'attribution soient remplies.

BIO JAG	31/12/2017	31/12/2016
Dettes	60 000	45 880
Créances	1 728	1 958
Produits	1 440	1 632
Charges	186 800	152 580
Compte courant	772 962	1 232 167
Abandon de créance	0	0

FAMILY IMMOB	31/12/2017	31/12/2016
Dettes	0	0
Créances	0	0
Produits	0	0
Charges	198 177	156 300
Compte courant	0	0
Abandon de créance	0	0

6.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Montant HT en euros	31/12/2017		31/12/2016	
	GRANT THORNTON	ARVERNE CONSEIL	GRANT THORNTON	ARVERNE CONSEIL
Mission de commissariat aux comptes	31 000	31 000	30 000	30 000
Services autres que la certification des comptes	3 000	3 000	5 500	3 445
Sous-total	34 000	34 000	35 500	33 445
Autres prestations rendues				
Fiscale				
Autres				
Sous-total	0	0	0	0
Total	34 000	34 000	35 500	33 445

NOTE 7 | ENGAGEMENTS

7.1 INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Elles sont évaluées à 347.321 € (24 salariés) au 31/12/2017 sur la base des hypothèses suivantes :

Convention collective : Plasturgie

Départ volontaire à 65 ans

Taux de revalorisation des salaires : 1,3 %

Taux de turn-over : faible

Taux de charges patronales : taux moyen de 47 %.

Taux d'actualisation : 0,95 %

Au 31 décembre 2016, les indemnités de départ à la retraite s'élevaient à 352.257 €, les hypothèses étaient les mêmes, à l'exception du taux d'actualisation qui était de 0,63%

7.2 CONTRAT DE CRÉDITS BAUX

	Installations Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine	1 062 563		1 062 563
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs	663 047		663 047
- Dotations de l'exercice	197 138		197 138
TOTAL	860 185		860 185
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs	714 756		714 756
- Exercice	211 401		211 401
TOTAL	926 157		926 157
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus	88 562		88 562
- à plus d'un an et cinq au plus	114 244		114 244
- à plus de cinq ans			
TOTAL	202 806		202 806
Valeur résiduelle :			
- à moins d'un an	5 800		5 800
- à un an au plus	3 507		3 507
- à plus d'un an et cinq au plus			
- à plus de cinq ans			
TOTAL	9 307		9 307

7.3 AUTRES ENGAGEMENTS

Engagements donnés

Nantissement sur prêt CACF du 22/07/2013 de 220.000 €, des biens objets du prêt pour une valeur de 242.000 €. Le capital restant dû au 31/12/2017 est de 27.186 €.

Nantissement du CAT Caisse d'Epargne à hauteur de 9 K€ car la Caisse d'Epargne s'est portée garant sur les nouveaux locaux situés à Paris auprès de la société LYON MDM.

Nantissement sur prêt CACF du 01/07/2016 de 150.000 €, des biens objets du prêt. Le capital restant dû au 31/12/2017 est de 115.738 €.

Nantissement sur prêt CACF du 21/02/2017 de 115.800 €, des biens objets du prêt. Le capital restant dû au 31/12/2017 est de 96.923 €.

Engagements reçus

Néant.

7.4 AVANCES CONDITIONNÉES ET SUBVENTIONS

Confère Note 4.4 "Avances conditionnées et subventions".

7.5 BAUX COMMERCIAUX

Dans le cadre de son activité, la Société a conclu divers contrats de location immobilière :

Bureaux administratifs et locaux industriels :

Adresse : PIT de Lavour La Béchade 63500 ISSOIRE

Durée : 4 juillet 2013 - 3 juillet 2022

Départ anticipé : possible à l'expiration de chaque période triennale

Loyer mensuel : 9.938,99 € HT (loyer 2017 facturé : 116.701,65 € HT)

Bureaux administratifs :

Adresse 1 : 9 allée Evariste Galois 63170 AUBIERE

Durée : 1^{er} octobre 2014 – 30 septembre 2023

Départ anticipé : possible à l'expiration de chaque période triennale, en respectant un préavis de six mois.

Loyer trimestriel 9.717,70 € HT (loyer 2017 facturé : 38.870,80 € HT)

Adresse 2 : 55 – 55 bis rue de Lyon 75012 PARIS

Durée initiale : 21 septembre 2015 – 20 septembre 2024

Départ anticipé : possible à l'expiration de chaque période triennale, en respectant un préavis de six mois.

Loyer trimestriel : 13.614,02 € HT (loyer 2017 facturé : 54.020,77 € HT)

Le montant des engagements (loyers hors charges locatives) envers les bailleurs et repreneurs jusqu'à la prochaine période de résiliation s'analyse comme suit au 31/12/2017 :

Contrats	Début du bail	Fin du bail	Loyer annuel HT 2017 hors charges	Engagement < 1 an	Engagement de 1 à 5 ans
Locaux Issoire	04/07/2013	03/07/2022	116.702	120 439	421 538
Locaux Aubière	01/10/2014	28/02/2018	38.871	6 478	
Locaux Paris	21/09/2015	31/01/2018	54 020	4 538	
Total			209 593	131 455	421 538

NOTE 8

ÉVÉNEMENTS
POSTÉRIEURS À
LA CLÔTURE

Postérieurement à la clôture, BIOCORP a réalisé une émission d'obligations convertibles dans le cadre de deux contrats conclus le 8 février 2018 avec deux fonds gérés par la société de gestion Vatel Capital.

Cette émission permet à BIOCORP de renforcer sa trésorerie disponible à hauteur de 4 M€. Les deux fonds pourront demander la conversion de ces obligations convertibles à tout moment, si et seulement si elles ne sont pas remboursées par BIOCORP conformément à un tableau d'amortissement mensuel. La conversion ne pourra intervenir que pour la fraction de l'emprunt obligataire non remboursée. Ainsi, et sous réserve que BIOCORP rembourse le principal et les intérêts des obligations convertibles conformément au tableau d'amortissement, les obligations convertibles ne pourront pas être converties par les porteurs.

BIOCORP a également annoncé, le 16 février 2018, la signature avec CHRONICARE, entreprise américaine proposant des solutions connectées aux patients atteints de maladies chroniques, d'un accord portant sur le développement, la fourniture et la commercialisation d'une solution commune. Cet accord autorise CHRONICARE à intégrer Easylog™, le capteur intelligent développé par BIOCORP, à la plateforme CHRONICARE CONNECT™, visant à améliorer l'observance via un tableau de bord personnalisé des injections, des rappels et notifications, l'analyse de données et le suivi médical grâce à un service d'accompagnement en ligne.

5.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux actionnaires de la société BIOCORP Production,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Biocorp Production relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans les notes 1.2 et 1.3 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie "Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation", nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La Société a procédé à un test de dépréciation du mali technique résiduel affecté aux produits Newseal et Carpseal selon les modalités décrites dans la note 2 "Principes, règles et

méthodes comptables" au paragraphe 2.1 " Immobilisations incorporelles – Mali technique" et dans la note 1.2 "Autres événements significatifs" de l'annexe. Ce test a conduit à constater une dépréciation de 2 371 K€ sur l'exercice 2017, compte tenu de la rupture amiable en novembre 2017 du contrat visant notamment la commercialisation des produits Newseal et Carpseal. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à prendre connaissance du contrat de rupture amiable convenu entre les parties et à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent cette dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement

professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Cournon d'Auvergne, le 9 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Laurent Bouby
Associé

Samuel Clochard
Associé

Arverne Conseil

Eric Cupif
Associé

BIOCORP

BIOCORP PRODUCTION

Société anonyme au capital de 169 508,55 euros | SIRET : 453 541 054 00012 | RCS : 453 541 054
PIT de Lavour La Béchade 63500 ISSOIRE | T. 04.73.55.70.50 | Site internet : www.biocorpsys.com